

LA VIE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

POINT DE VUE

Expansion et équité

Par GEORGES SPÉNALE (*)

LA France au premier rang de l'expansion (après le Japon et la Grèce) : on est tenté d'en douter !
Comment s'expliqueraient alors :
— L'inversion des courants de travailleurs entre la France et la Belgique ;
— Le nombre de plus en plus grand des Alsaciens et des Lorrains travaillant en Allemagne ;
— L'ampleur croissante du mouvement pendulaire des travailleurs

à la douane suisse, et l'impossibilité, conséquente, de créer quelque entreprise d'importance dans les départements français limitrophes.
Devant de tels faits, plus il sera prouvé que notre expansion est, quantitativement, la plus forte, plus il faudra crier qu'elle est, qualitativement, la plus mal répartie, la moins humaine, la plus fragile.

pays faméliques, qui voient croître la distance entre Etats nantis et nations prolétaires. C'est ce que pensent, en France, les partis de gauche, qui ambitionnent, à travers le programme commun, de faire de notre pays une démocratie socialement avancée. Aussitôt, la majorité s'affole : ce sera le doublement du budget ! La fuite des capitaux ! La faillite nationale !...

capitaux, et qui ne passe pas pour si malheureux puisque notre président l'envie.

Pourquoi impossible en France quand l'Angleterre accorde à ses salariés plus encore que la Suède, avec 76,8 % du revenu national, sans avoir la réputation d'une nation déraisonnable où le commerce extérieur serait méprisé et les banquiers sans influence.

Pourquoi impossible en France, et même en Europe, quand le patronat américain, pas socialement philanthrope, mais économiquement évolué, a décidé une fois pour toutes qu'une politique de hauts salaires devait être la base même du développement national ; en sorte que les Etats-Unis ont atteint une fabuleuse prospérité en distribuant 73,1 % du R.N. à leurs salariés, soit une masse salariale largement supérieure au R.N. global des neuf pays de la Communauté élargie ; masse salariale qui reste le support essentiel, et imparable, de la prospérité américaine.

Nous devons méditer ces exemples pour mieux comprendre notre propre situation.

(1) « Statistiques sociales » 5-1972 et l'article de J.-M. Dupont dans « Le Monde » du 30 janvier.

(2) « Statistiques de base de la Communauté » - 1971, tableau 81.

(3) « Le Monde » du 2 février. « Une cure d'amaigrissement pour les gros actionnaires », par François Renard.

Des faits significatifs

Les statistiques publiées par les Communautés européennes apportent à cet égard une série de précisions édifiantes.

1) En 1971, le salaire horaire global d'un ouvrier français, charges sociales comprises, était le plus bas de la Communauté : inférieur de 41 % au salaire moyen allemand ; de 25 à 30 % aux salaires du Benelux ; de 12 % aux salaires italiens, naguère très inférieurs aux nôtres (1).

2) Depuis 1968, les dépenses de Sécurité sociale, en % du P.N.B., sont, en France, les plus faibles de la Communauté. En 1970 : France 15,8 % ; Belgique 16,1 % ; Italie 16,8 % ; Allemagne 17,2 % ; Pays-Bas 19,1 % (2).

L'octroi de 2 % supplémentaires du P.N.B. ne ferait rien d'autre que remettre la France dans la moyenne communautaire.

3) Au total, la France est, dans la C.E.E., le pays où la proportion du revenu national affecté à la rémunération des salariés est la plus faible : France 61,7 % ; Belgique 63,1 % ; Luxembourg 63,8 % ; Allemagne 67,1 % ; Pays-Bas 68,7 % ; Grande-Bretagne 76,8 % ; Suède 76,4 % ; U.S.A. 73,1 %.

Notons que le Japon ne laisse que 55,8 % de son produit national aux salariés ; la Grèce 40 %. Parmi les vingt-trois pays échantillonnés, ce sont les deux pays qui laissent le moins aux salariés ; ce sont aussi les deux pays classés avant la France pour le taux d'expansion : il y a là, pour le moins, un sujet de méditation.

4) En sens inverse, en France, les

revenus non distribués des sociétés sont les plus importants : France : 9,1 % du revenu national ; Pays-Bas : 7,6 % ; Luxembourg : 6,3 % ; Belgique : 6,2 % ; Allemagne : 4,7 % ; Italie : 3,7 %.

C'est dans ce domaine que se produit une évasion fiscale importante. M. Edgar Faure a dû en convenir : « Sans malhonnêteté, une société fait, par la force des choses, plus de bénéfices qu'elle n'est tenue d'en déclarer » (3). On notera la netteté de l'aveu, qui confirme, sur ce point, l'existence de ressources visées par le programme commun.

5) La mauvaise répartition des fruits de l'expansion est aggravée par le système fiscal : la France est le seul grand pays industriel où la fiscalité indirecte assume environ 70 % de la fiscalité globale.

Dans la C.E.E. : France, 69,8 % ; Italie, 64,5 % ; Allemagne, 58,1 % ; Belgique, 55,6 % ; Luxembourg, 47,4 % ; Pays-Bas, 42,9 %.

Les extrêmes : U.S.A., 35,8 % ; Suède, 37,5 % ; Suisse, 40 % ; Grèce 82,3 % (tableau 18, page 22).

6) Ainsi, dans la Communauté, la France est le pays qui laisse la moindre part du produit national à ses salariés et qui, dans le même temps, leur reprend le plus par la fiscalité indirecte (qui frappe proportionnellement aux besoins et non proportionnellement aux moyens).

Si l'on inscrit dans une colonne le pourcentage du revenu national attribué aux salariés et dans une deuxième le pourcentage des ressources fiscales tirées de l'impôt indirect, on obtient le tableau suivant :

PAYS	I % du R.N. revenu aux salariés	II % de l'impôt indirect	III Rapport I/II
France	61,7	69,8	0,88
Allemagne	67,1	58,1	1,15
Pays-Bas	68,7	42,9	1,6
U.S.A.	73,1	35,8	2,04
Suède	76,4	37,5	2,04
Royaume-Uni	76,8	55,5	1,4
Canada	70,8	50,9	1,4
Suisse	62,6	40,5	1,5
Japon	55,8	47,6	1,17
Espagne	58,8	66,8	0,88
Grèce	40	82,3	0,48

Bien sûr, on ne saurait attacher à un tel tableau, ni aux rapports qu'il fait apparaître, une valeur absolue : il s'agit d'une moyenne abstraite entre deux facteurs apparemment lointains. Dans le relatif, cependant, un système est d'autant plus favorable aux travailleurs qu'il leur attribue une plus grande part du revenu national et leur reprend le moins possible par l'impôt indirect.

On voit que les modèles les plus parfaits (Etats-Unis, Suède) donnent un rapport un peu supérieur à 2 : on donne environ les trois quarts du R.N. aux salariés ; on prélève environ un tiers du budget par l'impôt indirect. Il semble difficile dans l'immédiat de faire mieux.

Le modèle le plus imparfait : la Grèce laisse 40 % du R.N. aux salariés et prélève 82,3 % des ressources publiques par l'impôt indirect : le rapport est inférieur à un demi, et il semble difficile de faire pire. Derrière ce modèle désastreux, la France, avec un rapport de 0,88, est avant-dernière, ex-aequo avec l'Espagne, qui, comme la Grèce, a le privilège de prélever un pourcentage élevé de ses impôts de consommation sur les touristes, français notamment.

Le choix

L'expansion n'apporte pas des satisfactions sans mélange, et nous savons désormais qu'il faut l'accueillir sous bénéfice d'inventaire. Le Michigan Institute of Technology, le Club de Rome, Sicon Mansholt... l'ont mise en cause dans la mesure où elle détruit le cadre et la qualité de la vie, gaspille les matières indispensables au long terme de l'humanité. Si nous la croyons néanmoins nécessaire, c'est qu'il y a trop d'hommes et trop de peuples encore dans l'insuffisance.

Mais si la poursuite de l'expansion se justifie, en théorie, par la pénurie des mal lotis pour bénéficier, en fait et surtout, au plus favorisés, le système est inexcusable pour l'avenir et inacceptable par le présent. Pour préserver le cadre et détruire l'injustice, l'expansion doit être mise en liberté surveillée : c'est ce que pensent dans le monde les

* Député socialiste du Tarn.

DROIT DU

Un médecin pour au conseil des prud'hommes gérant le centre socio-méd

Le conseil de prud'hommes de Paris vient d'être saisi d'un conflit de travail d'un caractère assez particulier : le licenciement, intervenu fin janvier, d'un jeune médecin du centre médico-psychopédagogique de Fontenay-sous-Bois (Val-de-Marne), le docteur Marc Thiberge. Ce dernier avait créé dans l'établissement, en décembre 1972, une section syndicale C.G.T.
Médecin psychiatre titulaire, en poste depuis quinze mois, le docteur Thiberge exerçait son activité dans ce centre — destiné à apporter une aide aux enfants en difficulté — en compagnie d'une psychologue clinicienne et d'une secrétaire médico-sociale. Toutes deux ont également été licenciées quelques semaines après avoir adhéré à la section d'entreprise cégétiste. Seul, le docteur Thiberge, toutefois, fut mis à pied sans préavis, la direction invoquant le motif de « faute professionnelle lourde et réitérée ». L'intéressé attaque, pour sa part, pour « licenciement abusif ».

Cette affaire pose une fois de

plus...
l'emp...
salarié...
d'utilité...
fonds p...
de la S...
restent...
Le cen...
Bois est...
ciation...
psycho-pé...
Marne, ré...
Cette asso...
est situé...
Fossés, c...
centres sim...
tement. Il...
médical, pé...
nistratif dan...
Mais une...
présente...
— dans les...
thèse, hebdo...
des établis...
un contrôle...
dividus, affli...
berge, une...
traite qu'...
marcher, se...
rentabilité... »

« La rentabilité, pour qu

La rentabilité, pour qui ? Ne vaudrait-il pas mieux être à l'écoute des consultants — tous ces parents d'enfants inadaptés qui viennent s'exprimer, se confier, raconter leur « champ social » — plutôt que de restreindre le travail à ses seuls aspects administratifs ou techniques et pédagogiques ? A ces questions, bientôt formulées par les jeunes collaborateurs du centre de Fontenay-sous-Bois, le conseil d'administration répondit rapidement par un renforcement du règlement et de la hiérarchie.

Le docteur Thiberge résolut alors de fonder, en décembre, une section d'entreprise du Syndicat national des personnels et cadres de la jeunesse inadaptée, affilié à la Fédération des services publics et de la santé C.G.T. Le 19 janvier, il était licencié. On lui reprochait, entre autres manquements, de ne pas respecter les horaires — mais le médecin affirme que son équipe avait plutôt tendance à accomplir des heures supplémentaires — et d'avoir accepté de faire bénéficier d'un traitement un nombre élevé d'enfants « sans que figure la mention d'un examen » préalable pratiqué par le psychiatre.

« Ces motifs ne visent qu'à masquer un conflit idéologique, rétorque le docteur Thiberge. L'indépendance médicale est un bien trop inaliénable pour qu'il puisse faire l'objet d'un règle-

ment intér...
tionon, dire...
— et dont...
directeur...
sociale du...
tient, qua...
raisons in...
ciements.

Le centre...
fermé fin...
— ses portes...
sonnel. Pe...
les traitem...
été inter...
manifestat...
organisées...
qu'à Sain...
la préfec...
réouverture...
la réinter...
de ses...
avait e...
nombre...
Marne...
tive de...
la C.F.I.

PREPA... D'EX

De

Ed

et

4,

75

CELINE

« MEN »

BOOTS-MOCASSINS
CEINTURES
SACS HOMMES

7, Av. Victor-Hugo
(Étoile)
58, Rue de Rennes
(St-Germain)

A partir du 38
Talons 4-5-6 cm



TV couleur: qu'est-ce que Philips a de mi

Entre autres, la fiabilité.

Philips a la plus grande expérience technique. Depuis 30 ans que les ingénieurs Philips étudient la télévision sans cesse innové.

Aujourd'hui encore ils sont les premiers à vous proposer un téléviseur couleur entièrement transistorisé.

Une véritable révolution : les transistors et les circuits intégrés remplacent les lampes pour que le téléviseur soit fiable et dure plus longtemps.

Les téléviseurs couleur Philips sont le fruit d'une longue expérience technique. Ils ont la meilleure image couleur mais aussi toutes les performances Philips :

- Le réglage de l'image par la « ligne magique ».
- Le tube image Philips à l'Europium assurant une luminosité exceptionnelle.
- Le clavier à commande électronique 6 chaînes qui vous permet de passer d'une chaîne à l'autre par simple pression sur les touches.
- La correction automatique du blanc.
- Les 2 haut-parleurs dont 1 en façade et les 2 contrôles de tonalité.
- La prise magnétophone et la prise magnétoscope V.C.R. (Video Cassette Recorder) adaptable.
- La transistorisation intégrale qui assure une longue durée de vie.

Consultez l'un des 3.000 revendeurs Philips ; vous rencontrerez un spécialiste-conseil couleur. Faites-lui confiance, c'est un véritable expert. Il aura 10 modèles de téléviseurs couleur Philips à vous proposer. Il y en a forcément un qui correspond à vos besoins et à votre budget.

Philips: le 1^{er} spécialiste européen de la TV couleur.

